# Immigration clandestine : ce qui va changer

17/07/2012 à 18h54

**Les préfets ne seront plus jugés sur des objectifs chiffrés concernant la lutte contre l'immigration illégale. Le point avec celui de l'Indre, Xavier Péneau.**

Il n'y aura plus d'objectif chiffré sur la lutte contre l'immigration clandestine. Les élections étant passées, le préfet, Xavier Péneau, peut enfin sortir de sa réserve et détailler ce qui va changer dans les départements, en matière d'immigration. ***« Il a été recommandé d'améliorer les conditions d'accueil dans les préfectures et de renforcer la lutte contre les filières d'immigration,*** **indique-t-il.**

> ***Nous sommes concernés par ces filières jusque dans l'Indre, car nous avons connu ces derniers mois l'arrivée de douze personnes d'un même pays, qui ne se sont pas retrouvées à Châteauroux par hasard. »***

En revanche, pas d'arrêt préconisé des reconduites à la frontière : ***« Elles seront poursuivies, pour les étrangers en situation irrégulière ».***

Depuis le mois de janvier, le préfet de l'Indre a notifié soixante-deux obligations de quitter le territoire *(lire « chiffres-clés »)*. *« Se pose toujours le problème des délais d'instruction qui sont très longs,* poursuit Xavier Péneau. *A partir du moment où une personne fait une demande d'asile en préfecture, il peut se passer dix-huit mois, entre les différents recours, pour obtenir une décision. Entre-temps, les enfants ont été scolarisés, les familles ont eu d'autres enfants, ce qui complique les choses. Sur ce point également, il y a une volonté de réduire les délais. »*

**Outre la dimension humaine, ces délais engorgent les foyers**

**d’hébergement qui ne peuvent plus accueillir les populations « habituelles » :**

> *« Quand il n’y a plus de place dans les foyers, on envoie les gens à l’hôtel et cela a un coût. Pour 2012, nous avons déjà consommé les trois quarts des crédits qui nous sont alloués ». (…)*

La nouvelle république